

On aurait cru que le gouvernement lui-même aurait pris les dispositions voulues pour remédier à cette désorganisation de l'emploi ou qu'il aurait établi un conseil tripartite au sein duquel le gouvernement, l'industrie de l'automobile et les *United Automobile Workers* auraient été représentés. Ces trois organismes, avant la signature de l'entente, auraient défini clairement les responsabilités des fabricants d'automobiles, les mesures que le gouvernement était disposé à prendre et le rôle du syndicat qui s'occuperait des hommes de l'industrie de l'automobile congédiés à titre permanent ou temporaire.

• (5.20 p.m.)

Le gouvernement n'a apparemment jamais songé à créer de conseil de ce genre. Il semble qu'il n'ait jamais songé à présenter de mesures législatives pour assurer une protection de ce genre aux employés des usines d'automobiles. Il n'a apparemment jamais eu l'idée d'exiger que les trois grandes compagnies de fabrication d'automobiles emploient une partie de la subvention de 50 millions de dollars par année, qu'elles reçoivent, pour un programme de formation des employés.

Ce ne sont pas les mises en garde qui lui ont fait défaut pourtant. Bien avant qu'elle signe l'accord, la *United Automobile Workers* avait présenté des instances à ce sujet. Plusieurs d'entre nous ont maintes fois demandé à la Chambre quelles dispositions on avait l'intention de prendre au sujet des employés dont les droits se trouveraient lésés par cet accord. Le gouvernement est allé de l'avant sans prendre de dispositions et maintenant, quatre mois après la signature de l'accord, le ministre aurait dit, d'après les rapports des journaux, qu'il s'enquerrait des moyens à prendre pour régler la situation des employés. Le gouvernement devra montrer beaucoup plus d'esprit d'initiative qu'il ne l'a fait jusqu'ici, monsieur l'Orateur.

Dans l'amendement que je viens de proposer, il est aussi question du fait que l'accord ne protège nullement les fabricants de petites pièces détachées. Tout le montant de cinquante millions est destiné, c'est entendu, aux trois grands. Mais ces trois grands confient beaucoup de travail à des petites entreprises manufacturières établies un peu partout en Ontario et à quelques-unes situées ailleurs au Canada. Nombre d'entre elles vont perdre des contrats pour la fabrication de pièces d'automobiles. On a déjà fait savoir à quelques-unes qu'on n'aurait plus besoin de leurs services. Ces petites entreprises devront

remplacer l'équipement et l'outillage de leurs usines afin de fabriquer une même pièce en plus grande quantité, au lieu de plusieurs pièces différentes, ou afin de se lancer dans un tout autre genre de fabrication.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le *Trade Adjustment Act* et l'*Automotive Products Trade Act* autorisent le gouvernement américain à venir en aide aux entreprises victimes de tout bouleversement économique dû à la rationalisation de l'industrie. Lorsque le ministre prendra la parole, j'espère qu'il dira à la Chambre que le gouvernement canadien va agir ainsi dans l'intérêt des petits fabricants. Bon nombre d'entre eux ont fait progresser leur entreprise au cours des ans en fabriquant de petites pièces qu'ils expédient aux filiales canadiennes des trois grandes sociétés, la *Ford*, la *General Motors* et la *Chrysler*. Un grand nombre de ces sociétés vont être obligées maintenant d'orienter autrement et de réorganiser toutes leurs opérations de fabrication. Elles n'obtiendront rien des 50 millions de dollars que les grandes entreprises vont recevoir pour procéder à la rationalisation de leurs opérations. Quelle aide vont obtenir ces petits fabricants? Vont-ils tout simplement se retirer des affaires et congédier leurs ouvriers, ou vont-ils obtenir de l'aide par l'intermédiaire de la Société de développement du Canada ou de l'aide d'un autre genre? J'estime que nous sommes en droit de le savoir.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime toujours que le gouvernement aurait dû saisir le Parlement de cette entente avant son entrée en vigueur. L'entente aurait dû être accompagnée d'un projet de loi conçu de façon à assurer aux Canadiens que les consommateurs, les ouvriers de l'automobile et les fabricants de pièces seront dédommagés comme il convient pendant cette période d'adaptation. Tout bien considéré, monsieur l'Orateur, même si le gouvernement croit que cet accord américano-canadien sur les automobiles sera à longue échéance avantageux aux Canadiens, je n'en suis pas encore convaincu, mais je suis tout à fait disposé à écouter tous les arguments du ministre. S'il est vrai que cet accord pourrait procurer certains avantages à l'ensemble des Canadiens, je dis alors que ce qui est avantageux à la nation exige qu'on assume une responsabilité nationale. Si tous les Canadiens doivent en bénéficier et si les trois grandes sociétés d'automobiles doivent aussi en tirer parti, la population canadienne et les trois compagnies devraient s'efforcer